

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 juin 2024

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance du 25 juin 2024

2024 DSOL 30 Compte de gestion 2023 du budget annexe des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance.

M. Paul SIMONDON, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.3211-1, L 3221-1 et L 3221-3 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2023 du budget annexe des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance délibéré par le Conseil de Paris lors de la séance des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022 ;

Vu le budget supplémentaire de l'exercice 2023 du budget annexe des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance délibéré par le Conseil de Paris lors de la séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2023 ;

Vu le compte administratif du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide Sociale à l'Enfance au titre de l'exercice 2023 ;

Vu le projet de délibération en date du 11 juin 2024 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le compte de gestion pour l'exercice 2023 du budget annexe des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance, présenté par la directrice régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul SIMONDON au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Article 1 : Le compte de gestion pour l'exercice 2023 du budget annexe des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance, rendu par la directrice régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris est approuvé conformément aux résultats ci-après :

Section d'investissement : excédent de 2 093 726,69 €
 Section d'exploitation : excédent de 1 021 247,05 €

Article 2 : Le résultat global des sections d'investissement et de fonctionnement après intégration du résultat de l'exercice 2022 présente un solde excédentaire de 9 588 876,90 €.

Article 3 : Détermination du résultat de clôture du budget 2023 :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat de l'exercice 2023	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat à la clôture de l'exercice 2023
Section d'investissement	6 473 903,16 €	0,00 €	2 093 726,69 €	0,00 €	8 567 629,85 €
Section d'exploitation	-1 307 742,40 €	1 450,00 €	1 021 247,05 €	1 309 192,40 €	1 021 247,05 €
TOTAL	5 166 160,76 €	1 450,00 €	3 114 973,74 €	1 309 192,40 €	9 588 876,90 €

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO